



Requalification d'un CDD en CDI

Fiche pratique publié le 17/03/2015, vu 997 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Lorsque l'employeur ne respecte pas la réglementation relative au CDD, le salarié peut demander la requalification de son contrat en CDI et obtenir toutes les indemnités attachées à la rupture d'un CDI.

Hypothèses visées

De nombreuses [circonstances](#) peuvent entraîner la requalification d'un CDD en CDI :

- absence de transmission du contrat de travail,
- CDD conclu en dehors des [cas prévus par la loi](#), par exemple pour pourvoir un emplacement permanent ou pour remplacer un salarié gréviste,
- CDD qui s'est [poursuivi](#) au-delà de la durée maximale,
- [renouvellement](#) du CDD alors que celui-ci n'a pas été prévu,
- absence de respect du [délai de carence](#) entre deux CDD...

Procédure à suivre

Le salarié doit [agir aux prud'hommes](#) pour faire requalifier son CDD en CDI par un juge si l'employeur refuse de le faire passer en CDI ou de le réintégrer dans l'entreprise.

Le salarié doit [saisir le Conseil de Prud'hommes](#) en choisissant :

- soit la [procédure accélérée](#). L'affaire est alors portée directement devant le bureau du jugement sans passer par la phase de conciliation ;
- soit la procédure classique. L'affaire passe d'abord devant un [bureau de conciliation](#) devant lequel l'employeur et le salarié vont tenter de trouver un arrangement. S'ils n'y parviennent pas, l'affaire passera devant le [bureau du jugement](#).

Mais le salarié doit agir en justice avant la fin du [délai de prescription](#), qui est fixé à 5 ans. Le point de départ du délai de prescription débute à compter de la signature du CDD.

Indemnités à verser au salarié

En plus de l'[indemnité de précarité](#) et d'indemnités de rupture (si CDD rompu), le salarié a droit à une indemnité de requalification. Elle se calcule sur la base du salaire perçu (en CDI, s'il a par la suite été embauché en CDI) avant la saisine du tribunal, sachant qu'elle ne peut être inférieure à un mois de salaire.